

Loire-Atlantique

Code postal : 44190



02.40.54.76.38



02.40.54.74.90

saintluminedeclisson@free.fr

**COMPTE RENDU  
SOMMAIRE DE LA  
SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU  
04 NOVEMBRE 2010**

**1) Projet éolien. Intervention de la société WINDSTROM pour la présentation de leur projet d'implantation d'éoliennes.**

Le Conseil Municipal a entendu la société WINDSTROM dans le cadre de son projet d'implantation d'un parc éolien dans le secteur de Crochepie dans notre commune.

Cette audition s'entend comme un moyen d'éclairer à terme une décision des élus de Saint-Lumine-de-Clisson, alors qu'aucune décision n'est prise à ce sujet.

**2) Participation pour voies et réseaux pour une ré novation rue de la Vieille Ecole**

Le Conseil Municipal approuve une Participation pour Voie et Réseaux aux fins de desservir la rénovation d'un ensemble immobilier rue de la Vieille Ecole.

Ces travaux d'extension du réseau d'eau potable s'élève à la somme de 2.159,98 € T.T.C..

**3) Déclassement d'une portion de voie départementale du Pay**

A la demande du Conseil Général, le Conseil Municipal accepte d'intégrer une portion de route longue de 70 m dans le Domaine Public communal.

**4) Tarifs municipaux 2011**

A) Salles municipales

Le tarif des salles municipales sera revalorisé de 2 % en 2011.

Un nouveau tarif est introduit pour les associations extérieures à la commune qui paieront le tarif des associations luminaises majoré de 20 %. Il s'adresse aux associations dont le siège est sis sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson.

B) Location du matériel

Le tarif de location du matériel est maintenu à son niveau de l'année précédente pour 2011.

Les associations luminaises bénéficieront de la gratuité totale du prêt de matériel en 2011, pour leurs activités.

Les associations dont le siège est sis sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson, bénéficieront du tarif réservé aux luminais.

C) Concessions dans le cimetière.

Une revalorisation de 2 % sera appliquée aux concessions dans le cimetière.

|                               | 2010  | 2011  |
|-------------------------------|-------|-------|
| Concession 30 ans             | 307 € | 313 € |
| Concession 15 ans             | 223 € | 227 € |
|                               |       |       |
| Concession columbarium 30 ans | 154 € | 157 € |
| Concession columbarium 15 ans | 118 € | 120 € |

#### D) Photocopies

Le tarif des photocopies est maintenu au même niveau en 2011.

| PHOTOCOPIES | PARTICULIERS | ASSOCIATIONS |
|-------------|--------------|--------------|
| A4          | 0,20 €       | 0,20 €       |
| A4 COULEUR  | 1,00 €       | 0,50 €       |
| A3          | 0,45 €       | 0,25 €       |
| A3 COULEUR  | 2,00 €       | 1,00 €       |

#### E) Participation pour raccordement à l'égout

Une augmentation de 3 % sera appliquée compte tenu des spécificités du budget du service de l'assainissement.

| Nbre de logements par immeuble | Taux de dégressivité | PRE      | PRE      |
|--------------------------------|----------------------|----------|----------|
|                                |                      | 2010     | 2011+3%  |
| 1                              |                      | 3 500 €  | 3 605 €  |
| 2                              | 0.8200               | 5 737 €  | 5 909 €  |
| 3                              | 0.7467               | 7 836 €  | 8 071 €  |
| 4                              | 0.7500               | 10 494 € | 10 809 € |
| 5                              | 0.7280               | 12 733 € | 13 115 € |
| 6                              | 0.7133               | 14 970 € | 15 419 € |
| 7                              | 0.7143               | 17 490 € | 18 015 € |
| 8                              | 0.7000               | 19 589 € | 20 177 € |
| 9                              | 0.7022               | 22 106 € | 22 769 € |
| 10                             | 0.7000               | 24 486 € | 25 221 € |

Ce tarif s'applique aussi aux bâtiments commerciaux, artisanaux ou industriels.

#### F) Droit de place

Le tarif de 12 € par mois de vente pour le droit de place perçu auprès des commerçants qui assurent un service régulier hebdomadaire est maintenu au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Un droit de place de 50 € sera perçu auprès des commerçants venant faire une vente à déballage ponctuelle.

#### G) Participation pour non réalisation d'aire de stationnement

La participation pour non réalisation d'aire de stationnement prévue aux articles L. 123-1-2, L. 123-1-3 L. 332-7-1 et R. 332-17 et suivants du Code de l'Urbanisme est maintenu à 2.500 € par place de stationnement manquante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### H) Tarif du repas pour RANDISSIMO

Le prix du repas pour RANDISSIMO est maintenu à 7 € par personne.

### **5) Délibération sur le Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Equipements.**

L'étude pour l'accessibilité de la voirie et des équipements aux personnes handicapées, réalisée sous l'égide de la communauté de communes de la Vallée de Clisson est approuvée par le Conseil Municipal.

Les travaux de mise aux normes nécessaires seront échelonnés en fonction des moyens financiers de la commune.

### **6) Revalorisation de la prime de fin d'année pour les agents**

Les primes de fin d'année des agents, conformément aux règles en vigueur, sera revalorisée de 0,5 % en 2010.

Le Maire,

Christian HERVOUET